Image not found or type unknown

Quittance de loyers valide

Par **christophe14000**, le **05/01/2016** à **18:58**

Bonjour a tous et toutes et tout mes vœux pour 2016 [smile36]
Locataire en juin 2012 pour 990 euros.
En juin 2013 j'envoie mon préavis car le logement est salubre.
Juillet 2013 mon propriétaire me propose de faire tout les travaux nécessaire, et nous trouvons un arrangement a l'amiable sans modification du bail ou autres...
Je lui verse 890 euros par virement bancaire et 100 euros en espèces pour faire les travaux.
Je quitte mon logement en mars 2015.
Aujourd'hui, mon propriétaire me réclame le manquement de loyer de 100 euros pendant les 8 mois.
Mais il ma fait des quittances de tout les mois à 990 euros de mon arriver, a ma sorti.

Ma question aujourd'hui qui m'inquiète vraiment.
Peut-il me réclamer la différence sachant qu'il ma bien fait des quittances, signer ? et non des reçus.
Un peu perdu, la quittance délivrée fait foi ?
Lors de l'état des lieux a aucun moment il me réclamer des loyers.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **05/01/2016** à **19:02**

Bonjour,
S'il s'agit bien de quittances, elles signifient que vous êtes à jour de vos loyers.

Par **christophe14000**, le **05/01/2016** à **19:25**

Merci de votre réponse.

Oui il s'agit bien de quittance de loyer. Mais il y a quelque semaines je reçois une lettre recommandée. Pour recouvrement avant assignation par la société AVIVA protection juridique de mon propriétaire, me réclamant cette sommes avant poursuite.
En copie ces relevés de compte avec les 890 euros que je versais et les quittances de loyers de 990 euros signer.

Par **christophe14000**, le **05/01/2016** à **19:35**

il ma jamais rendu ma caution de 990 euros, que j'essai de récupérer et la société maintenant me réclame 1300 euros, je sais plus quoi faire.
Merci

Par **janus2fr**, le **06/01/2016** à **06:58**

Bonjour,
Peu importe ce que vous réclame cette assurance, vous n'avez même pas à lui répondre...
Si vous voulez lui répondre, vous lui dites que vous avez eu quittance de tous vos loyers et que donc vous ne devez plus rien.

Par **christophe14000**, le **06/01/2016** à **17:38**

Merci pour votre réponse, je ne répond pas à la lettre.
Comment une assistance juridique peut accepter d'envoyer une tel lettre avec, en plus, les copies des quittances de loyer à jour. Je ne peut rien faire contre ce propriétaire qui par tout les moyens me dissuade d'abandonner ma caution que je réclame.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés